

185 **P** **NP** **DM9**

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Rimouski

Rimouski

6212-03-103

Commentaires sur le projet d'aménagement
d'un lieu d'enfouissement technique à Rimouski

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par

Clermont Dugas Ph.D

Géographe, climatologue
Université du Québec à Rimouski

17 octobre 2003

Introduction

C'est à titre de résident de Rimouski, soucieux de la qualité de son aménagement et de la protection de son environnement que je présente ce mémoire. Ce dernier a comme principaux objectifs d'essayer de démontrer que le projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) à Rimouski va contribuer à dégrader un important secteur de la ville tout en étant une menace sérieuse pour la qualité de son environnement et qu'il serait nécessaire de chercher ailleurs un site plus adéquat.

Une localisation inadéquate.

Le site retenu pour l'aménagement du LET de Rimouski est inadéquat en raison de sa mauvaise localisation dans la ville de Rimouski et également de sa proximité de la rivière Rimouski.

La topographie particulière de Rimouski formée du nord au sud d'une succession de terrasses puis d'une plate-forme vallonnée contribue à rendre visible le lieu choisi à partir de plusieurs points de vue différents.

Le LET serait localisé sur une terrasse faiblement inclinée qui surplombe de plusieurs dizaines de mètres la rivière Rimouski à l'est et le cours d'eau La Cavée au nord lequel se déverse dans la rivière. Il est aussi traversé par de petits cours d'eau qui se jettent

dans La Cavée. En raison de la pente du terrain, les eaux de surface qui auront été contaminées par les déchets comme les eaux souterraines en provenance du LET qui n'auront pas été captées par le système de drainage atteindront très rapidement la rivière Rimouski avec toute leur charge de matières nuisibles à l'environnement et à la santé publique.

Le site choisi occupe un vaste espace ouvert et est inséré à l'intérieur de la structure de peuplement dans un secteur où l'on trouve des fonctions agricole, résidentielle, commerciale et récréative. Il est visible de voies de communications importantes ainsi que d'habitations localisées sur plusieurs artères différentes. Il constitue de ce fait un usage incompatible en regard d'usages existants et va compromettre pour très longtemps le potentiel de développement de ce secteur de la ville.

Le LET sera particulièrement visible de la route du Bel-Air, de la rue Lausanne, de la sortie ouest de l'autoroute 20 et de la portion de l'autoroute qui le longe sur son côté nord. C'est un secteur très achalandé en toutes saisons. La route du Bel Air dessert un important rang à fonctions résidentielle, récréative et agricole et donne un accès direct aux localités de Saint-Valérien et de Saint-Eugène et au vaste espace forestier et récréatif de l'arrière-pays. La sortie de l'autoroute permet d'accéder aux quartiers résidentiels de Sacré-Cœur et de Nazareth qui ont aussi une fonction commerciale en voie d'expansion constante. Le quartier Sacré-Cœur occupe une grande superficie de terrain et comporte encore beaucoup d'espace à bâtir. Il est donc susceptible de connaître une forte augmentation de population au cours des 60 prochaines années.

En plus de conduire au LET et à la côte du Bel Air, la rue Lausanne dessert un important commerce et un terrain de golf. Son utilisation par les camions et les remorques

de déchets n'est pas sans problèmes, en raison d'une part du fort achalandage créé et d'autre part des déchets et débris de toutes sortes qui sont laissés sur la chaussée. De plus, le chemin Victor Gauvin qui va de la route du Bel Air au LET, rejoint le côté est de la route du Bel-Air au pied d'une forte pente et à quelques dizaines de mètres de deux autres voies de communications qui débouchent sur son côté ouest. Il s'agit des sortie et entrée de l'autoroute et du chemin de Lausanne qui dessert un secteur agricole et résidentiel. Tout est réuni pour faire de cet endroit un lieu à fort potentiel d'accidents. Avec le temps, la circulation est appelée à s'intensifier considérablement. Si le LET doit desservir toute la MRC, son nombre d'utilisateurs va nécessairement augmenter. Il y a aussi lieu de prévoir une augmentation significative du trafic aux sortie et entrée de l'autoroute. Il faut aussi envisager une intensification de la circulation sur la route du Bel-Air en raison de la croissance démographique et de l'expansion de l'habitat à Saint-Valérien. Il ne faut pas perdre de vue qu'on a affaire à un projet de très longue durée.

Durée de vie du LET

La durée de vie du LET est établie en fonction d'un volume constant de déchets. Il y a lieu de mettre en doute une telle prévision. Il faut rappeler qu'on avait surévalué la durée de la première phase du site actuel en misant trop sur le recyclage des déchets. Même si on réussit dans l'avenir à réduire de façon significative le volume par habitant des déchets domestiques destinés à l'enfouissement, on ne peut pour autant présumer qu'il n'y aura pas d'augmentation du tonnage de déchets à enfouir dans l'avenir.

Le volume de déchets prévu annuellement s'appuie en partie sur le scénario d'une région en stagnation ou en déclin démographique. Or, les tendances du passé, le rôle de capitale régionale de Rimouski, sa position dans la structure urbaine de la province et la mise en place de facteurs devant contribuer à favoriser son développement socio-économique sont autant d'éléments permettant d'anticiper une reprise de la croissance démographique et une activité économique soutenue dans la zone de Rimouski. Pendant 60 ans la production de matières résiduelles devrait s'accroître tant du côté du secteur résidentiel que de celui des commerces, institutions et entreprises.

La croissance démographique a été constante à Rimouski et dans la MRC Rimouski-Neigette jusqu'à 1996 malgré la diminution de population qui a fortement affecté le monde rural. La faible décroissance de la période 1996-2001 est en bonne partie imputable à des facteurs d'ordre conjoncturel liés au dynamisme de l'économie des grandes villes et est insuffisante pour prédire de la décroissance continue durant les décennies à venir. Les faits démontrent qu'on ne peut extrapoler l'avenir à partir des cinq ou dix années antérieures.

Dans le Bas-Saint-Laurent comme dans d'autres régions à caractère rural du Québec, la population a tendance à fluctuer régulièrement en fonction des mouvements inégaux de l'économie selon les régions et des courants migratoires que cela génère. Alors que le Bureau de la Statistique du Québec prévoyait une diminution de population entre 1991 et 1996, il y eu augmentation. Les fluctuations à la baisse et à la hausse sont tellement fortes qu'on ne peut prédire ce qui va se passer d'une période quinquennale à l'autre. Entre 1996 et 2001 toutes les régions rurales ont accusé un déficit qui s'est répercuté sur les villes principales. Le retour à la croissance pour Rimouski et sa zone périurbaine constitue l'hypothèse la plus vraisemblable. En conséquence, une augmentation du volume de

déchets au fil des ans est une sérieuse éventualité qui pourrait diminuer de façon significative la durée de vie du LET.

Les principaux impacts

En raison de sa mauvaise localisation, le site présente de sérieux problèmes d'ordre environnemental, social, urbanistique et économique. Toutes les composantes du milieu physique seront affectées de même que d'importants aspects à caractère économique et social. On projette de corriger ou de compenser cette mauvaise localisation par des aménagements particuliers et des mesures d'atténuation visuelle. Mais toutes ces interventions vont être insuffisantes pour garantir de façon absolue le maintien d'une bonne qualité de l'environnement et pour préserver la qualité du cadre de vie du milieu humain.

Comme le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) actuellement en opération est localisé immédiatement à l'est du LET envisagé et dans le même environnement, l'examen de ses conséquences sur le milieu physique et humain durant toute sa phase d'opération aide à imaginer ce que pourront être les impacts du nouveau LET. Même si la technique d'aménagement s'avère différente, la problématique générale est sensiblement la même.

Les impacts sur le milieu physique

Le fait de transformer une gravière et un terrain agricole en LET constitue une perturbation majeure de l'environnement, même si à certains égards l'endroit en cause ne comporte aucune qualité exceptionnelle et a même souffert d'une certaine détérioration. De

plus, cette modification crée nécessairement des changements significatifs de grande portée dans le milieu environnant. Les déchets ne sont pas un produit inerte. Leur présence et leur décomposition affecte le sol, l'eau, l'air, la végétation, la faune et en plus, bien sûr, les êtres humains. Ce sont aussi des éléments qui prennent beaucoup de visibilité et ne passent pas inaperçus même si on essaie de les camoufler. Toutes les mesures d'atténuation qu'on veut bien prendre ne changent rien à cette réalité.

. La surface du sol du LET constitue le paramètre environnemental qui va être le plus fortement modifié suite aux travaux d'aménagement et d'enfouissement. Cette modification va affecter toutes les composantes environnementales et va même amener une nouvelle configuration des lieux. La topographie va être ainsi changée, mais en terme de dégradation et non d'amélioration. Le nouveau substrat mis en place constitué surtout de déchets n'aura jamais la valeur du sol original qu'il recouvre.

Même si elle est plutôt clairsemée à certains endroits et ne comporte que des espèces communes, la végétation arborescente ou herbacée qui recouvre le futur LET a beaucoup plus de valeur que les déchets qui vont la remplacer. Sa destruction constitue incontestablement une dégradation de l'environnement même si on admet qu'une partie du terrain concerné aurait mérité d'être réhabilité.

L'implantation du LET va aussi entraîner une modification importante du drainage et de la qualité de l'eau de surface. L'intensité de l'impact pourra varier temporairement de faible à forte en fonction de l'intensité et de la durée des précipitations et de la nature des travaux qui seront réalisés. Quelque soit la nature des travaux et usages effectués sur le terrain, la qualité des eaux de surface va nécessairement être dégradée. Lors de périodes de fortes intempéries, il y a aussi possibilité que ces eaux s'écoulent directement dans les

cours d'eau qui rejoignent la rivière Rimouski. Durant et après les périodes de précipitation il y a pratiquement toujours eu au LES actuel, de petits cours d'eau de surface chargés de déchets et à la couleur inquiétante qui se dirigeaient vers les ruisseaux servant d'affluents à la rivière. Il est difficile de croire qu'il en sera autrement au nouveau LET.

Il y a également un risque de contamination de la nappe phréatique et des eaux souterraines qui vont atteindre la rivière Rimouski. Ce qui s'est passé et se produit encore au LES actuel en matière d'écoulement souterrain incite beaucoup à la méfiance en regard des promesses de sécurité et de respect des normes pour les nombreuses années à venir.

Même si l'habitat terrestre ne présente aucune caractéristique particulière et a connu une certaine perturbation liée à l'exploitation de la gravière, il est évident qu'il va subir un changement radical quand tout le terrain va être transformé en lieu d'enfouissement. Sa dégradation risque même d'avoir de fortes incidences négatives sur toute la zone environnante. La présence de déchets et leur accumulation en hauteur au-dessus de la surface du sol va créer les conditions requises pour favoriser la présence de la vermine et des charognards.

Le même type d'analyse s'impose pour l'avifaune. Il y aura une différence majeure entre la situation actuelle et celle de la période d'enfouissement. Les espèces actuelles ne sont sans doute pas rares et menacées mais elles sont probablement plus intéressantes que les goélands qui vont les remplacer avec tous les problèmes qu'il peuvent amener tant au plan environnemental que pour la santé publique.

La qualité de l'air va aussi être affectée par la formation de la colline de déchets. La masse de détritiques sera considérable et elle va être proche des habitations et voies de

communication.. Si on se réfère à l'air nauséabond qui persiste au-dessus du LES actuel, il est évident que de mauvaises odeurs vont se manifester sur le site du LET et pourront être portées par le vent sur des distances assez grandes. Le fait que les déchets atteindront une bonne hauteur au-dessus du sol pourra contribuer davantage à la diffusion de ces odeurs. Les vents peuvent souffler de toutes les directions et transporter les mauvaises odeurs sur les zones habitées. On connaît des exemples dans la région, notamment à Pointe-au-Père de mauvaises odeurs tenaces dont l'élimination s'avère difficile et très coûteuse. Des odeurs du site actuel ont été senties dans le secteur de la pulpe, sur la rue Lausanne et la route du Bel Air. Il arrive aussi que des odeurs en provenance des terres agricoles soient senties dans le secteur du centre commercial le Carrefour à plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine.

La forte exposition du terrain aux vents et la surélévation du tas de déchets vont favoriser la dissémination des déchets légers dans toutes les directions. Ce problème a toujours été important sur le site actuel et il n'y a pas de raisons de penser que ce sera mieux avec le nouveau lieu d'enfouissement. On peut même supposer qu'il va s'aggraver en raison de l'élévation du tas de déchets. Les clôtures pare-vent ne sont pas suffisantes pour éviter ce problème quand les vents sont forts et tourbillonnent dans tous les sens. D'ailleurs, elles ne sont pas d'une grande utilité depuis longtemps, ayant été fortement avariées. Ces déchets transportés par le vent n'ont pas qu'un impact visuel fortement négatif mais ils contribuent aussi à souiller les endroits où ils se déposent. Les petits cours d'eau qui partent de la zone d'enfouissement et atteignent la rivière Rimouski en sont affectés. Avec le rapprochement du LET des habitations, on peut même craindre que ces dernières soient aussi directement concernées. Les déchets qui s'accrochent aux branches

d'arbres après chaque période de grands vents et balisent à l'occasion le rebord de l'autoroute rendent plus évidente la présence du lieu d'enfouissement. et contribuent à accentuer l'enlaidissement des lieux.

Les impacts sur le paysage et l'aménagement du territoire

L'article 15 du règlement concernant les lieux d'enfouissement technique indique :

« Les lieux d'enfouissement technique doivent s'intégrer au paysage environnant. À cette fin, il est tenu compte des éléments suivants :

1 les caractéristiques physiques du paysage dans un rayon d'un kilomètre, notamment sa topographie ainsi que la forme, l'étendue et la hauteur de ses reliefs.

2 les caractéristiques visuelles du paysage également dans un rayon d'un kilomètre, notamment son accessibilité visuelle et son intérêt récréo-touristique (les champs visuels, l'organisation et la structure du paysage, sa valeur esthétique, son intégrité, etc.)

3 la capacité du paysage d'intégrer ou d'absorber ce type d'installation

4 l'efficacité des mesures d'atténuation des impacts visuels (écran, zone tampon, reverdissement, reboisement, etc.) ».

Cet article du règlement qui témoigne du souci de ne pas perturber le paysage et de maintenir son intégrité et sa valeur esthétique peut prêter à une certaine interprétation laissant place à la subjectivité. Néanmoins, dans le cas du futur LET, le changement proposé est tellement grand qu'il est difficile de ne pas voir une altération majeure au paysage existant. Le fait d'y localiser le LET va contribuer à transformer un terrain relativement plat en un monticule de déchets qui transformera la topographie et toutes les caractéristiques biophysiques des lieux tout en ayant une forte visibilité. Qu'il soit revêtu ou pas d'arbres et de végétation, ce ne sera toujours qu'une excroissance qui aura

l'apparence d'une implantation artificielle majeure dont le contenu par surcroît sera constitué de matériaux exogènes à caractère plutôt répulsif.

La nouvelle forme de terrain qui sera réalisée va créer une discordance et un déséquilibre par rapport aux formes existantes durant la longue période de son élaboration. La présence de terre nue remaniée, de déchets, de constructions et de machinerie va contribuer à mettre en évidence la nature de son origine. Lorsqu'elle sera complétée, elle aura aussi l'allure d'un corps étranger dans le paysage. Sa forme et l'ampleur de la zone plane et dégagée tout autour vont contribuer à la mettre en relief et à illustrer son mode de formation.

Même si la nouvelle colline s'aligne dans le sens des crêtes appalachiennes elle n'en aura pas la forme et sera trop courte pour être confondue avec ces dernières. Elle sera aussi très différente de la butte résiduelle de quartzite partiellement dénudée, située au nord de la rue Lausanne, à la fois par sa forme et par son revêtement.

Le maintien de la valeur esthétique d'un paysage n'implique pas l'absence totale d'aménagements humains. Mais elle ne peut passer par la constitution d'un gros tas de déchets qui ne s'harmonise pas avec les formes du milieu et vient affecter les perspectives visuelles. Même si l'on veut maintenir la vue sur le fleuve à partir de la côte de la route du Bel Air, la présence de la colline artificielle va accrocher le regard.

La présence du LES actuel dans une zone à forte valeur récréative constitue une incongruité et une incompatibilité de fonctions. Il ne faut pas profiter d'une erreur du passé pour amplifier davantage le problème. La zone d'un kilomètre autour du LET englobe au nord une partie du terrain de golf et à l'est la zone récréative du parc de la pulpe près de la

rivière Rimouski. Le nouveau lieu d'enfouissement devenant beaucoup plus visible que celui qu'il va prolonger, n'a pas sa place dans un tel environnement.

Les mesures d'atténuation visuelle retenues seront insuffisantes pour camoufler complètement l'existence du monticule en formation pendant très longtemps et ne pourront empêcher la dégradation du paysage.

On peut aussi concevoir que le LET affectera peu la vie des résidents du quartier ou n'altérera pas la qualité du paysage en supposant que les opérations d'aménagement et d'enfouissement sur le site vont être réalisées exactement comme prévues. Or il est loin d'être acquis que tout va se passer ainsi et que l'ensemble de la réalisation aura l'aspect esthétique anticipé. Même si tous les intervenants impliqués aujourd'hui dans le projet font tout ce qui est nécessaire pour respecter les plans et les objectifs, ce n'est pas suffisant pour déterminer ce que sera le lieu d'enfouissement à long terme. Il ne sera pas toujours réalisé par ceux qui l'ont conçu. C'est une réalisation qui va être effectuée sur une très longue durée par une succession d'intervenants et dans des contextes évolutifs. Pendant 57 ans, il peut se passer bien des choses. Les bonnes intentions d'aujourd'hui ne peuvent être valables que pour une durée relativement courte. La seule certitude que l'on a, c'est qu'il y aura une accumulation de déchets avec possibilité de différentes implications environnementales.

La construction d'un site d'enfouissement est bien différente de celle d'un musée ou de tout autre édifice réalisé sur un court laps de temps par les mêmes exécutants et en respectant soigneusement une rigoureuse planification initiale. Il y a beaucoup plus d'aléatoire dans l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'enfouissement. On ne peut pas planifier tous les aléas climatiques et autres événements liés à toutes sortes de facteurs

comme des conflits de travail, la mort de la végétation, des problèmes techniques, la prolifération de la vermine, etc.

Ce qui s'est passé depuis une vingtaine d'années au LES de Rimouski incite à avoir des réserves par rapport aux promesses du futur. Le lieu d'enfouissement actuellement en opération devait, selon ses concepteurs du début, offrir un environnement de grande qualité près duquel les gens n'auraient pas hésiter à s'installer pour se détendre et manger. Il ne devait y avoir ni odeurs ni traces de déchets à la fin de chaque journée d'opération. Les conditions géotechniques du site étaient jugées tellement appropriées qu'on n'envisageait aucune installation particulière pour contrôler l'écoulement du lixiviat. Bref, on garantissait le maintien d'un environnement très propre. Les faits ont vite révélé que ces promesses étaient sans valeur et le LES a vite ressemblé aux vieux dépotoirs qu'on voulait remplacer mais en plus grand.

Les impacts sociaux

L'article 37 du projet de règlement précise :

« Les opérations d'enfouissement de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique ne doivent pas être visibles d'un lieu public, ni du rez-de-chaussée de toute habitation située dans un rayon d'un kilomètre; cette distance se mesure à partir des zones de dépôt de matières résiduelles. ».

Le lieu choisi pour aménager le LET ne permet pas de respecter ce critère de localisation. Malgré les mesures d'atténuation envisagées, les opérations d'enfouissement seront visibles d'habitations situées à l'intérieur du périmètre d'un kilomètre sur la route du Bel-Air, comme elles seront visibles d'artères de communication. La construction du talus

ne pourra pas empêcher les résidants et utilisateurs de la route du Bel-Air d'avoir une vue plongeante sur les activités d'enfouissement à l'intérieur du site. Cette visibilité va devenir encore plus forte avec l'augmentation en hauteur du monticule de déchets.

L'impact d'un lieu d'enfouissement n'est pas que visuel. Il a aussi d'autres conséquences sociales. Les aspects perceptuels peuvent d'ailleurs être pour certains pires que la simple dimension esthétique. Selon les circonstances et des événements liés au LET ou à d'autres aménagements du même genre, de véritables psychoses sociales peuvent s'installer basées sur des menaces réelles ou fictives. On peut craindre sa présence ou sa proximité pour les odeurs, la vermine, la contamination de l'eau ou encore pour la propagation de toutes sortes de maladies. La peur prend souvent de multiples visages.

La construction projetée sur une durée de 57 ans va en outre s'accompagner d'une perturbation constante du milieu par la circulation, le bruit, des amas de terre nue imprégnée de déchets, des détritiques de toutes sorte accrochés aux clôtures et aux arbres, des odeurs et de la présence de vermine et de charognards. Ce sont autant d'éléments que l'on cherche habituellement à éloigner des secteurs d'habitation et des zones à caractère récréotouristique.

Le fait que les quelques résidants proches du site actuel ne se soient pas plaints ouvertement de sa présence dans le passé ne signifie pas qu'il ne présente pas de problèmes. Certains de ces résidants viennent d'ailleurs d'en fournir la preuve en manifestant leur opposition au projet du nouveau LET après en avoir pris connaissance par les médias car on avait oublié de les consulter. Ils sont conscients que le futur lieu d'enfouissement va se rapprocher de leurs habitations et que les problèmes qu'ils

enduraient en silence vont s'aggraver. Pour eux ce n'est pas que le paysage qui est en cause mais un ensemble d'inquiétudes concernant leur qualité de vie dans l'avenir.

Le rejet du lixiviat dans la rivière risque aussi de contribuer davantage à la dévalorisation de ce qui reste du parc de la pulpe. C'est toujours un endroit de grande valeur paysagique à fort potentiel récréatif ayant aussi une signification patrimoniale. Ce site est régulièrement fréquenté par des observateurs de la nature, des randonneurs, des baigneurs, etc. Il a été l'objet d'aménagements coûteux dans le passé qui ont été laissés à l'abandon. Depuis quelques années, la Corporation d'Aménagement des Espaces Verts essaie de remettre en valeur une partie du site. Elle procède actuellement à d'importants travaux .

Le nouveau LET sera aussi une menace à la santé publique. Le lixiviat qui va être déversé dans la rivière Rimouski peut très bien ne pas répondre aux normes ou encore être plus nocif qu'on l'avait prévu. Or, il faut le rappeler, des gens se baignent dans la rivière Rimouski, ils la descendent en se laissant flotter au gré du courant dès la fonte des glaces, ils y font du canotage, de la pêche, du pédalo, etc. C'est une rivière qui longe le parc Beauséjour, un endroit à forte fréquentation. Les goélands et la vermine peuvent être des vecteurs de maladie. Avant que l'on détecte la contamination de l'eau des puits artésiens près du site, cette dernière peut avoir des conséquences énormes sur la santé des personnes concernées.

Le bruit au LET actuel crée déjà des problèmes à certains résidents du secteur. La situation ne peut que s'aggraver avec le LES parce qu'il va être plus près de leur demeure et la circulation est susceptible de s'intensifier. Quand des gens trouveront la situation

intolérable parce qu'ils vivent un stress permanent ou seront réveillés brutalement tous les matins, que va-t-il se produire ?

Ce nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) risque également de ternir à long terme l'image de la ville et même d'affecter sa situation économique. Il y a des images fortes qui s'imprègnent dans le cerveau des visiteurs qui fréquentent un endroit pour la première fois. Il y a aussi des commentaires associés à ces images qui génèrent à leur tour des perceptions conduisant à de fausses généralisations. Ce rôle des images liés à des lieux ou aménagements particuliers est d'ailleurs bien connu et bien exploité par les promoteurs de développement touristique.

Les impacts économiques

L'aménagement et l'exploitation du LET peuvent être envisagés comme une activité économique à caractère positif. Cela est vrai dans la perspective mentionnée de création d'emplois et d'achats de biens et services. Mais si on considère le projet sous l'angle des coûts qu'il va occasionner aux contribuables, il y a lieu de le voir comme un élément négatif.

La dimension économique comprend à la fois les dépenses occasionnées pour l'élimination des déchets et d'éventuelles pertes pour les propriétaires de résidences près du LET et pour l'économie de la ville. L'implantation du LET à l'endroit choisi va occasionner des coûts supplémentaires parce que le site n'est pas approprié et qu'il exige des aménagement coûteux pour le rendre conforme aux normes du Ministère de l'Environnement. La comparaison du coût du LET de Rimouski avec le projet de Matane

indique un supplément significatif de plusieurs millions de dollars au seul poste de l'aménagement. Il y a aussi des coûts à prévoir pour corriger des problèmes imprévus et récurrents qui peuvent se produire.

En aménageant le LET à une sortie d'autoroute et au pied d'une surélévation de terrain qui offre une vue panoramique exceptionnelle sur la ville et le fleuve, on compromet le potentiel de développement de tout un quartier. Dans le cas d'un dépôt de déchets, il ne faut pas seulement considérer le site du dépôt mais tout le territoire qui l'entoure. Toutes les fonctions qui s'y trouvent risquent d'être affectées. Par exemple, la présence des goélands et de la vermine est susceptible de polluer les terres en culture et de limiter leur utilisation. Dans la perspective de l'expansion territoriale de la ville et de l'abandon de l'agriculture, ces mêmes terres seraient mieux utilisées pour de la construction résidentielle. Car une bonne planification de l'avenir de la ville impliquerait le maintien de tous les sites panoramiques pour de la construction. Cela serait aussi un moyen pour la ville d'utiliser un de ses meilleurs facteurs de développement dans l'avenir, c'est-à-dire la qualité de son cadre physique. Mais ça sera impossible avec la proximité d'une colline de déchets avec tout ce qu'elle recèle comme problèmes potentiels.

La fonction commerciale serait aussi plus appropriée à une sortie d'autoroute qu'un lieu d'enfouissement des déchets. Cela pourrait être plus avantageux à la fois en termes de création d'emplois et d'accessibilité à certaines catégories de services. Même si les concentrations de services aux sorties d'autoroute peuvent être à l'occasion déplorées en regard de leurs incidences sur les centres villes, elles sont toujours de bons moyens pour arrêter les voyageurs de passage et elles constituent bien souvent des sites recherchés par les promoteurs.

Le futur LET aura aussi des impacts économiques négatifs pour des résidants du secteur. Ils sont déjà pénalisés à plusieurs titres par la proximité du LES actuel et la situation ne peut faire qu'empirer quand les déchets vont être de plus en plus prêts de leur maison. Il est normal d'envisager pour eux une dévaluation de leur propriété de même que des difficultés de revente. Des craintes relatives à la qualité de l'eau de leur puits artésien peuvent aussi les conduire à des frais supplémentaires pour le contrôle de la qualité et éventuellement pour l'achat de leur eau.

La conformité aux normes et leur respect.

La seule garantie qu'on présente aux citoyens pour essayer de les convaincre que le LET ne sera pas une menace pour l'environnement, leur qualité de vie et leur santé, c'est que tout sera fait en fonction des normes établies et qu'on va voir à ce que ces normes soient scrupuleusement respectées. Il faudrait être bien naïf pour d'une part croire que les normes existantes sont suffisantes pour empêcher surtout à moyen et long termes, toute dégradation de l'environnement, toute nuisance aux résidants et usagers du secteur et tout impact négatif à caractères économique et social et d'autre part avoir la certitude que ces mêmes normes seront toujours respectées.

Le site choisi pour le LET est loin de remplir les conditions idéales pour l'usage auquel on le destine. On va sans doute tout mettre en œuvre pour essayer d'ajuster les devis pour le site choisi aux normes existantes. Mais ça n'est pas suffisant pour garantir qu'il n'y aura aucun problème et ça risque d'augmenter considérablement et inutilement les coûts

d'élimination des déchets. Les normes ne sont pas des lois naturelles. Ce sont évidemment des choix éclairés, faits à la suite d'analyses rigoureuses, indispensables et réalisés par des personnes compétentes. Mais ce sont néanmoins des choix effectués en fonction des informations et connaissances disponibles et des valeurs courantes de la société. Le respect de ces normes est insuffisant pour garantir qu'il n'y aura pas de problèmes dans un avenir proche ou lointain. En outre, il faut aussi envisager que les normes ne soient pas toutes respectées. À cet égard, il faut avoir à l'esprit que plusieurs normes n'ont jamais été respectées au LES actuel.

Les normes ne peuvent garantir l'absence de problèmes liés à des déficiences techniques, à des erreurs, des imprévus, des événements climatiques extrêmes, des tremblements de terre, etc. qui entraîneraient par exemple la contamination de la nappe phréatique et de la rivière Rimouski. Même si on constate alors un écart inadmissible par rapport aux normes et qu'on cherche à le corriger ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de pollution pour autant. Rien ne garantit non plus qu'on sera en mesure de résoudre le problème. Que va-t-on faire si on constate que la membrane géotextile a pu être déchirée quand elle sera recouverte de quinze mètres de déchets ?

Conclusion

Les activités du Ministère de l'Environnement s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Même si ce concept est défini de différentes manières, il y a consensus à l'effet qu'il implique la protection de toutes les composantes de l'environnement et une sage utilisation des ressources pour le bien-être de la génération

actuelle et leur préservation pour celles du futur. Or, le projet d'aménagement du LET de Rimouski est incompatible avec ce concept car il contribue à dégrader inutilement un milieu physique de bonne qualité en affaiblissant la qualité de vie de ses résidents et usagers et en compromettant de façon irrémédiable l'avenir.

Ce projet va aussi à l'encontre des politiques gouvernementales de protection de l'eau. On a investi des sommes considérables d'énergies et d'argent au Québec et au Canada dans les dernières décennies pour l'assainissement et la protection des cours d'eau. On ne cesse de mettre en place de nouvelles mesures de préservation qui vont imposer de plus en plus de contraintes aux individus et on multiplie les efforts pour les amener à considérer l'eau comme une ressource rare. Le projet du LET de Rimouski risque d'entraîner la dégradation de la partie aval de la rivière Rimouski et des ruisseaux qui s'y déversent avec des conséquences négatives pour les poissons et différentes catégories d'utilisateurs.

Rimouski est une ville qui jouit encore d'une bonne qualité d'environnement. L'absence d'entreprises polluantes ou de vieilles usines ou de larges zones dégradées à l'intérieur du secteur habité la favorise beaucoup en ce sens. Il faut éviter de perdre cet avantage en insérant dans son espace habité une colline de déchets qui va créer une perturbation majeure affectant le présent et les générations à venir.

Dans la lettre de présentation de leur rapport au président du BAPE, les membres de la Commission d'enquête sur la gestion des matières résiduelles, écrivaient : « ce rapport constitue une étape vers une gestion éclairée des matières résiduelles dans une perspective de développement durable en transformant les déchets d'hier en ressources de demain ». La solution de traitement des déchets envisagée à Rimouski risque de compromettre les

ressources d'aujourd'hui et de demain. Non seulement on met en jeu l'avenir d'une importante rivière à saumons, mais aussi celui d'un quartier de la ville dont le potentiel pourrait être utilisé à sa juste valeur.

Plus que toute autre considération pour justifier le choix d'un autre site pour l'aménagement du LET une évidence s'impose basée sur notre culture, nos habitudes de vie, nos mesures d'hygiène, nos capacités techniques et économiques et notre volonté d'améliorer notre cadre de vie. On ne choisit pas au nom de la qualité de l'environnement de disposer de nos déchets en les empilant à l'intérieur de la zone habitée, surtout quand il y a tant d'espace disponible plus adéquat ailleurs.

Je demande donc que le projet d'aménagement d'un LET près du LES actuel de la ville de Rimouski soit rejeté par le Ministère de l'Environnement et que la ville de Rimouski cherche un nouveau site plus adéquat ailleurs.